



Loire Atlantique Vendée

sudposte44@orange.fr <http://www.sudptt44.org>
<https://www.facebook.com/sudptt.loireatlantiquevendee/>
<https://twitter.com/sudptt4485>

Nouvelle vague de fermeture de PIC ! Angers ferme en 2018, le trafic sera traité par Nantes.

Après l'annonce de la fermeture de Nice, la Poste annonce maintenant la fermeture d'Angers !

C'est l'annonce qui nous a été faite dans le cadre de l'audience du 7 septembre qui avait pour ordre du jour l'évolution des activités de la PIC de Nantes. 174 agents travaillent dans la PIC d'Angers.

Nous sommes bien évidemment concerné-es par cette fermeture puisque nous récupérons le trafic de la PIC d'Angers. Pour récupérer la totalité des emplois concernés, gageons que ce sera une autre paire de manches !!

Certes, cela donne des garanties de pérennité pour la PIC de Nantes, y compris pour le maintien des services de nuit, mais nous ne pouvons nous réjouir de cette garantie basée sur le cadavre d'une autre PIC.

Cette politique de concentration des PIC est un non sens qui détruit des emplois, désorganise la vie des agents, détruit l'équilibre territorial et nous ne pouvons nous en satisfaire.

Le calendrier est déjà annoncé, mais évoluera sûrement au gré des processus de reclassement des personnels de la PIC d'Angers. La direction du 49 ne traîne pas, un conseiller mobilité est déjà prévu pour les reclassements, la machine à détruire les emplois est lancée.

Dans ce qui a été annoncé, la PIC d'Angers ferme en 2018.

Dans les 4 premiers mois de 2017, arrivée du trafic GF ECO arrivée. Totalité du trafic au 1^{er} semestre 2018.

Bref nous n'allons pas nous étaler sur les plannings d'arrivée, cela d'autant plus qu'entre les versions d'Angers et de Nantes les plannings sont plus ou moins rapides.

Nous sommes légitimement inquiets de ces évolutions du réseau des PIC, cela d'autant plus qu'après l'annonce précédente de la fermeture de Nice et maintenant celle

d'Angers, la nouvelle direction nationale des PIC (DRIC), doit annoncer le nouveau schéma directeur de l'acheminement et donc le futur réseau des PIC le 21 septembre dans le cadre d'une CDSP nationale.

Autre annonce, dont nous avons eu les prémices dans le cadre d'une précédente audience nationale qui concerne le traitement des colis. En effet, la Poste annonce une augmentation des petits colis import qui va devoir adapter le matériel des PIC qui devra en assurer le traitement de manière plus importante. Cela va nécessiter une réadaptation des machines. Pour Nantes les TOP vont être modifiées pour traiter ces colis. Ils modifieront aussi le réglage pour le poids des bacs. A noter que nous exigeons depuis des années que soit diminué le poids des bacs (il est temps...). N'oublions pas non plus le contrat que la Poste a signé avec Amazon pour le traitement des petit colis en J+1 qui va impacter les PIC, dont la nôtre avec du traitement supplémentaire notamment en nuit.

Nous avons appris aussi que nous allons traiter des Chronopost, qui ont vocation à être réintégrés au courrier.

Des évolutions en perspective pour lesquelles nous devons nous battre pied à pied pour avoir l'emploi correspondant. Cela, alors que nous dénonçons déjà depuis des années et encore au cours de cette audience le manque d'emplois, de remplacement des absences avec ses conséquences en matière de conditions de travail, et de non respect du séquençage d'activité.

En bref :

Logistique : La direction confirme que la PIC de Nantes va faire de la logistique à travers un contrat avec la société Kiwatch. Nous allons stocker du petit matériel vidéo en cabine et nous acheminerons ce matériel vers les clients de la société au gré des commandes.

Permis de conduire : La direction qui avait été candidate pour organiser dans la PIC les examens du code de la route, met l'affaire en stand-by faute de clients !

Oblitération : Nous étions intervenus par courrier auprès de la direction pour dénoncer l'absence

d'oblitération des OGF sur plusieurs vacances. L'affaire a aussi été évoquée à cette audience. Réponse vaseuse de la direction qui nous dit que cela est traité dans les établissements.. Après ils osent nous parler de qualité de service !!

Reflex : La Plate forme de traitement de l'adresse de La Roche sur Yon va fermer (encore une fermeture..). Le trafic va être dispatché dans les PIC. Une station de flashage va être installée à Nantes pour traiter ce trafic.

Séquencement d'activité ! Vous avez tous constaté en jour comme en nuit les dysfonctionnements. La direction reconnaît que son logiciel a « buggé »... Elle compte régler le problème rapidement. Pour autant, elle reconnaît que son logiciel ne fera pas de miracle en cas d'absences inopinées etc..... Bref à chaque difficulté nous risquons de continuer à avoir des séquencements erratiques. Comme il manque toujours du monde, nous pouvons être inquiets ! Nous l'avons dit à multiples reprises, aucune solution ne sera efficace pour améliorer les conditions de travail et faire diminuer les arrêts de maladie si la poste continue à fonctionner à flux tendu en matière d'effectif.

Nuits supplémentaires. La nouvelle organisation a généré le fait que des agents font plus de nuits sur le cycle. Nous étions déjà intervenus pour le matin Nous avons exigé que les agents soient compensés. Réponse de la direction : nous allons vérifier que les agents ne dépassent pas la DHT moyenne. Dans le cas où ils dépasseraient, ils seront compensés. Affaire à suivre de près..

Les primes liées à la réorganisation seront versées en octobre.

Pause en jour : Suite aux difficultés rencontrées dans la nouvelle organisation des pauses, la direction va regarder le problème. Pas d'annonce claire et ferme.

Cabine : Il est clair que les règles de sécurité (nombre d'agents en cabine, respect des procédures) ne sont plus assurées faute de moyens. La direction dit avoir regardé le dossier et va prendre des décisions, mais elle n'annonce pas non plus de solutions précises à cette audience.

Alternants : la direction annonce la probable mise en place de deux nouvelles classe d'alternants. Pour autant rien n'être acté. En effet, la question de la fermeture d'Angers peut éventuellement générer des transferts de personnel vers la PIC de Nantes.

2.1 et grilles indiciaires : Quelques agents avait passé le RAP 2.1 et ont été nommés avant le décret des grilles indiciaires. Résultat perte sèche d'un nombre de points

d'indice conséquent. Sauf que malgré les requêtes des agents, rien ne se règle !! Nous sommes intervenus sur le même sujet au niveau national. La direction nationale répond qu'elle va étudier chaque dossier pour que les agents ne soient pas lésés. Nous avons donc relancé la direction pour qu'elle traite ces dossiers afin que ces agents ne soient perdants pour leurs retraites.

IV. Sur les situations particulières défavorables aux agents dans les cas de promotion :

Les situations évoquées en commission de suivi le 29 avril 2016 concernent principalement les APN2, classés au 17^e échelon de ce grade, qui ont été promus avant la réforme, au grade d'ATG1.

Les agents peuvent se trouver défavorisés, par rapport à ceux promus après la réforme, sont les agents qui partent en retraite dans un délai proche suivant cette promotion. C'est pourquoi, La Poste accepte, dans ces situations, après analyse et sur demande écrite dûment explicite de l'agent concerné de réviser sa situation administrative. Il a d'ailleurs déjà été procédé à des révisions de situations administratives dans ce sens.

Il n'est cependant pas possible dans ces situations de refaire une situation administrative avec une promotion à une date postérieure à la réforme statutaire, car il s'agirait d'une situation totalement fictive et illégale sans repasser un dispositif de promotion.

Pour résumer, les situations révisables sont et seront étudiées au cas par cas, et selon les dates de départ en retraite des agents promus, de manière à ce que le calcul de pension de retraite ne soit pas défavorable aux intéressés.

Les autres situations momentanément défavorables suite à promotion, dans le cadre de la réforme, seront également examinées sous l'angle d'un proche départ à la retraite.

Ces situations pourront être transmises aux responsables « réglementaires des fonctionnaires » dans les sièges des Branches, ou aux responsables « promotion » dans les sièges des Branches, ou au service de Jean-Yves PETIT.

Les situations, comme celle qui a été évoquée en commission, non liée à la réforme statutaire, mais à une comparaison de carrière de la part des agents qui candidatent simultanément, ou dans un délai proche, à plusieurs dispositifs de promotion ne peuvent bénéficier d'un traitement identique. Il existe en effet un outil, dénommé SIMPRO, qui permet à chaque agent, suite à saisine du CSRH, d'effectuer des simulations de carrières. De plus, les situations administratives doivent toujours être envisagées sur le long terme.

Bilan de cette audience :

Des perspectives pour l'emploi en jour et en nuit liés à Angers et à l'évolution du trafic colis. Cela avec aucune garantie sur un niveau d'emploi suffisant pour mettre un terme à la dégradation vécue depuis des années.

Pas de changement de régimes de travail (dixit la direction) jusqu'à la fin de l'accord que nous venons de signer.

Une écoute des revendications et un constat des difficultés de la PIC liées à la nouvelle organisation, mais peu de réponses concrètes sur les moyens mis en œuvre pour y remédier.

Grève le 15

La CGT FO ET SUD appellent à la grève pour l'abrogation de la loi travail le 15 septembre. Un préavis national SUD sera déposé.

Il est temps d'être dans la rue pour combattre la répression gouvernementale contre celles et ceux syndicalistes ou non organisés qui combattent les dérives antisociales de ce gouvernement !

Non à la loi travail
Non à la répression

Oui au respect des libertés fondamentales